ART. PREMIER N° 2215

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## **AMENDEMENT**

N º 2215

présenté par Mme Delpech et M. Bordat

-----

## **ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 5° bis Sa capacité à développer la production de fruits et légumes, par une augmentation des surfaces, du nombre d'exploitations et d'exploitants, grâce à des prix rémunérateurs, une régulation des marchés, une répartition de la ressource en eau et un soutien à l'installation. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Oublié des politiques agricoles, le secteur des fruits et légumes subit une crise grave et durable. Depuis 1990, les surfaces maraîchères et arboricoles ont diminué de 150000 hectares : c'est un tiers des surfaces qui a disparu en 25 ans. Les importations de fruits et légumes ont, elles, augmenté de 62 % depuis 1990. La moitié des fruits et légumes commercialisés en France est désormais d'origine importée. Le constat n'est guère meilleur pour les produits certifiés Agriculture Biologique : 20 % des légumes bio et 45 % des fruits bio sont importés.

Les politiques publiques doivent lever les obstacles à la relocalisation des productions maraîchères et arboricoles sur le territoire grâce à des prix rémunérateurs, une régulation des marchés, la répartition de la ressource en eau et soutien à l'installation. Il en va de notre souveraineté alimentaire dans ce secteur stratégique.